



64
Carros, le mercredi 28 janvier 2026

**ARRETE MUNICIPAL 06/26-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING
LORS DE « L'INAUGURATION DE L'EPICERIE DU VILLAGE »
LE SAMEDI 14 FEVRIER 2026**

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la « L'inauguration de l'épicerie du village » il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking au 50 route Jean Natale, le samedi 14 février 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules le samedi 14 février 2026 de 08h00 à 13h00 sur l'intégralité du parking de l'épicerie du village, 50 route Jean Natale de 08h00 à 13h00.

ARTICLE 2 - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD